

Tuyaux d'évacuation chez voisin et fosse limite de propriété

Par **CarolineP**, le **22/03/2018** à **16:32**

Bonjour,

J'ai, lors de l'installation de ma fosse d'assainissement individuel, choisi de faire passer les tuyaux d'évacuation des eaux traitées par chez mon voisin sous un chemin (ancienne servitude de hameau)

Nous avons passé l'accord à l'amiable et il a rédigé par la suite une lettre précisant quelques détails comme la profondeur de 60 cm à respecter et autres frais à ma charge si il devait y avoir des problèmes de fuites (ds le tps) que nous n'avons jamais signée ni l'un ni l'autre. Je me trouve donc juste en possession de ce papier tapé à l'ordinateur et nous n'avons donc qu'un accord verbal concernant le passage de mes tuyaux. Une des questions que je me pose au présent c'est en cas de dispute avec lui concernant d'autres problèmes de voisinage, a-t-il le droit de me faire enlever les tuyaux? (sachant qu'il est certainement possible de les faire passer par mon terrain bien que la situation en hameau et les découpes mitoyennes soient assez contraignantes)

Et l'autre question que je me pose concerne toujours mon installation d'assainissement individuel, ma fosse (2 bacs microstation) se trouve le long de ma façade, un des bacs à son extrémité se situe à moins de 3 m de la limite de propriété a-t-il également le droit d'exiger le déplacement de la fosse?

La ligne de mitoyenneté entre nos terrains étant en diagonale, le placement idéal de la fosse n'était pas aisé et à l'époque je n'avais pas connaissance de cette règle.

Actuellement, ce voisin a placé une clôture pour le séparer de chez moi mais cette clôture se trouve en quasi-totalité sur ma partie privative (ce qui lui fait gagner la place pour garer un de ses véhicules en fait), la clôture me condamne également l'accès au hameau par le chemin qui descend vers la route. Je pense consulter la mairie concernant le barrage de l'accès au hameau et demander au voisin de placer la clôture chez lui si il a le droit de barrer le passage. Sachant que ces démarches risquent de ne pas lui plaire, j'aimerais entendre les avis de ceux qui ont connu cette situation. Les tuyaux et la fosse me semblent être un sujet d'éventuels contentieux à considérer sérieusement. Je vous remercie pour vos éclaircissements. Prist C.

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/03/2018** à **07:09**

Bonjour

Désolés nous ne sommes qu'un forum étudiant, à ce titre nous ne sommes pas en mesure de prodiguer des conseils juridiques.

Merci pour votre compréhension

Cordialement